

Conseil Supérieur de la Fonction Militaire

94ème Session du CSFM - 10 au 17 décembre 2015

consacrée à la rénovation de la concertation et aux associations professionnelles nationales de militaires (APNM) & Etude par le Conseil de projets de textes en procédure d'urgence







- I ORDRE DU JOUR & PROGRAMME DE LA 94ème SESSION DU CSFM
- II SEANCES D'INFORMATION AU PROFIT DU CONSEIL
- ♦ III AVIS RENDUS PAR LE CSFM SUR LES 19 PROJETS DE TEXTES INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR
- IV SEANCE PLENIERE
- Les points à retenir de l'allocution du ministre de la défense
- V PHOTOS



I Ordre du jour de la 94ème session

19 PROJETS DE TEXTES A ETUDIER

dont 8 en procédure d'urgence

THÈME D'ÉTUDE: La rénovation de la concertation et les associations professionnelles nationales de militaires (APNM)



I Programme de la 94ème session

Jeudi 10 décembre 2015	Vendredi 11 décembre 2015	
09H00 – 10H00	08H30 - 09H45	
 Accueil Présentation session et emploi du temps Rappel règles fonctionnement Election secrétaire session et adjoint 	Présentation des travaux du comité de rédaction sur les textes étudiés Pause 09H45 – 10H00 10H00 – 11H30	
Pause 10H00 – 10h30 vente tickets repas 10H30 – 12H30 Présentation des réponses aux observations des CFM et des amendements déontologie par la DRH-MD Echanges avec le Conseil	Présentation des travaux du comité de rédaction sur les textes étudiés. □ Présentation des travaux du comité de rédaction sur les textes étudiés.	
12H30 – 14H00 Déjeuner libre	11H30 – 14H00 Déjeuner libre/Déjeuner comité de rédaction bureau CSFM (préparation avis sur les textes).	
14H00 -16H00	14H00 – 15H00	
Présentation des textes (procédure d'urgence) par la DRH-MD et la DAJ (15h) Pause 16H00 – 16H15 16H15 -19H00 Travaux de groupe (textes répartis): 1. Projet d'amendement relatif aux droits et obligations (conflit d'intérêt); 2. Projet d'amendement relatif à la protection fonctionnelle; (GR 4,5,6) 3. Projet d'amendement relatif à la prescription des procédures disciplinaires; 4. Projet d'amendement relatif aux arrêts assortis d'isolement; (GR1,2,3) 5. Projet d'amendement relatif à la publicité des sanctions disciplinaires; 6. Projet d'amendement relatif à la suspension du militaire en cas de sanction; (GR2,4,5) 7. Projet d'amendement relatif à l'article L.4123-4 du code de la Défense (OPEX) (GR1,3,6) 8. Projet d'amendement relatif au II de l'article L.14 du code des pensions civiles et militaire de retraite; 9. Projet d'amendement relatif à l'article L.12 du code des pensions civiles et militaires;	 Vote de l'avis sur les textes étudiés Pause 15H00 − 15H15 15H15 − 17H00 Travaux de groupe sur les projets de texte 12. Projet de décret modifiant décret relatif aux aumôniers militaires ; 13. Projet d'arrêté fixant les modalités d'établissement de la liste des diplômes de formation civil et civique. 14. Projet d'ordonnance visant à modifier le code de la défense en vue d'une actualisation sémantique ; 	
Dîner.		
20H00 – 22H00 Travaux de groupe (nouveaux textes) puis comité de rédaction à l'issue : 10. Projet de texte relatif à la loi sécurité ; 11. Autres projets en procédure d'urgence (arrêtés contingentement)		



I Programme de la 94ème session

	Lundi 14 décembre 2015	Mardi 15 décembre 2015	Mercredi 16 décembre 2015	Jeudi 17 décembre 2015
4	09H00 – 10H30 Travaux de groupe sur les projets de texte : décret APNM Pause 10H30 – 10H45	09H00 – 10H30 Restitution en Conseil sur les projets de texte : aumôniers, FAFR. Pause 10H30 – 10H45	08H30-10H00 ↓ Présentation EPFP Pause 10H00 – 10H15	10H00-10H20 ♣ Accueil des autorités – Mise en place
4	10H45 − 12H30 Travaux de groupe sur les projets de texte : décret APNM	10H45 – 12H30 Restitution en Conseil sur les projets de texte et projet de propositions éventuelles pour l'avis	10H15 – 12H15 Présentation du projet d'avis sur les projets de texte – Vote	10H30 – 12H00 Séance Plénière présidée par le ministre de la défense
	12H30 – 14H00 Buffet avec les invités	12H30 – 14H00 Déjeuner libre	12H30 – 14H00 Déjeuner conseiller social + comité rédaction	12H00 – 14H00 Buffet
d	14H00-16H00 Travaux de groupe sur les projets de texte : Décret concertation Pause 16H00 – 16H30 16H30-18H30 Travaux de groupe sur les projets de texte : Décret concertation	projets de texte : Décret APNM Pause 16H00 – 16H30 16H30-18H30	14H00 – 14H15 Photo 14H30 – 16H00 Présentation ARD Pause 16H00 – 16H30 16H30 – 18H30 Présentation du projet d'avis sur les projets de texte – Vote	♣ Comité de rédaction pour le communiqué
	Dîner libre Diner comité rédaction bureau CSFM	Dîner libre Diner comité rédaction bureau CSFM	Dîner libre	
	20H00 – 22H00. Comité de rédaction – Projet d'avis soirée libre sous réserve de l'avancement des travaux	20H00 – 22H00. Comité de rédaction – Projet d'avis soirée libre sous réserve de l'avancement des travaux	20H00 – Comité de rédaction soirée libre sous réserve de l'avancement des travaux	



II Séances d'information au profit du Conseil

Jeudi 10 Décembre 2015 Le dialogue RH





Equipe de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense (DRH-MD) Madame Claire LANDAIS, conseillère d'Etat et directrice de la direction des affaires juridiques

- 1°/ Présentation par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense (DRH-MD) des réponses aux observations formulées par les Conseils de la Fonction Militaire (CFM) suivi d'une présentation des amendements déontologie.
- 2°/ Présentation par la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) et la DRH-MD des textes à étudier en procédure d'urgence.



II Séances d'information au profit du Conseil

Mercredi 16 Décembre 2015 Présentation de l'EPFP



Intervention de Monsieur le Conseiller d'Etat Thierry TUOT,
Président de l'établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique
Accompagné de Monsieur Patrick SITBON, Conseiller référendaire à la Cour des comptes et directeur général de l'EPFP

Après 6 années effectuées à la tête du conseil d'administration de l'EPFP, le Président TUOT a tenu à rappeler l'évolution considérable de l'EPFP depuis quelques années, avec en particulier une présence accrue des cotisants au sein de son conseil d'administration, et a remercié les membres pour la qualité de leurs travaux et l'excellente collaboration durant toutes ces années.

Le Contrôleur général des armées Christian GINER, secrétaire général du CSFM, a également tenu à souligner les excellents rapports entretenus entre le CSFM et l'EPFP et lui a offert la médaille du CSFM au nom du Conseil.



Présentation de l'ARD

Intervention du capitaine de vaisseau André MARTIN, directeur adjoint de l'ARD Le sous-directeur reconversion est venu éclairer le Conseil sur les modalités de reconversion pour les militaires



- Le Conseil a émis un <u>avis favorable</u> sur les sept projets de textes suivants :
- 1°/ Projet d'amendement relatif aux arrêts assortis d'isolement,
- 2°/ Projet d'arrêté fixant pour l'année 2016 les plafonds des effectifs des membres du corps militaire du contrôle général des armées,
- 3°/ Projet d'arrêté fixant pour l'année 2016 les plafonds des effectifs des militaires appartenant à certains corps d'officiers,
- 4°/ Projet d'arrêté fixant pour l'année 2016 les plafonds des effectifs des militaires appartenant au corps des ingénieurs de l'armement, au corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement, au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement, au corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense,
- 5°/ Projet de décret modifiant le décret relatif aux aumôniers militaires,
- 6°/ Projet d'arrêté fixant les modalités d'établissement de la liste des diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires,
- 7°/ Projet d'arrêté fixant pour l'année 2016 les plafonds des effectifs des militaires appartenant à certains corps d'officiers.



> Le Conseil a émis un avis favorable avec observations sur les douze projets suivants :

8°/ Projet de décret d'application des dispositions législatives relatives aux Associations professionnelles nationales de militaires (APNM)

Sur ce texte, et au vu des dispositions imposées tant par la loi du 28 juillet 2015 que par les textes présentés, le Conseil s'est interrogé sur la volonté du ministère de faciliter l'émergence des APNM et a demandé que le taux le plus faible de représentativité (moins de 1% en mesure transitoire) soit retenu.

Le Conseil a ensuite émis un certain nombre de remarques quant aux droits de ces associations tels que :

- le libre choix géographique de leur local,
- l'autorisation de tenir des réunions pendant les heures de service ou la suppression du préavis d'un mois pour tenir celles-ci,
- Il a également demandé que les APNM représentatives mais ne pouvant siéger au CSFM puissent être subventionnées .



Avis favorable avec observations :

9°/ Projet de décret d'application des dispositions législatives visant à modifier des dispositions du code de la défense relatives aux organismes de consultation et de concertation

Le Conseil a tenu à faire part au ministre de ses interrogations suscitées par la réforme en cours. Il a demandé en particulier que soit préservé le lien des futurs membres avec les problématiques de terrain.

Le Conseil a proposé un dispositif de renouvellement reconductible, explicité dans l'avis et a souhaité que la qualité de membre ne s'obtienne que par élection. Il souhaite par ailleurs que le critère de priorisation parmi les présidents de catégorie et les membres des instances de représentation et de participation soit supprimé.



Avis favorable avec observations :

10°/ Projet d'amendement relatif aux droits et obligations (conflit d'intérêt);

11°/ Projet d'amendement relatif à la prescription des procédures disciplinaires ;

12°/ Projet d'amendement relatif à la publicité des sanctions disciplinaires ;

13°/ Projet d'amendement relatif à la suspension du militaire en cas de sanctions ;

14°/ Projet d'amendement relatif à l'article L.4123-4 du code de la défense ;

15°/ Projet d'amendement relatif au II de l'article L.14 du code des pensions civiles et militaires de retraite



16°/ Projet d'amendement relatif à l'article L.12 ter du code des pensions civiles et militaires de retraite

17°/ Projet d'articles additionnels au projet de loi sur la sécurité intérieure portant modification du code de la défense (Partie discipline). Le Conseil a trouvé ce texte opportun dans le contexte actuel ; il en a demandé toutefois une adaptation en raison de son caractère potentiellement attentatoire aux droits et libertés fondamentales. Il considère enfin qu'il n'appartient pas au ministère de la défense de prendre à sa charge la déradicalisation et la reconversion des personnes concernées

18°/ Projet d'ordonnance modifiant diverses dispositions du code de la défense relatives aux forces armées et aux formations rattachées

19°/ Projet d'arrêté de contingentement fixant pour l'année 2016 les plafonds des effectifs des militaires non officiers



Déroulement de la séance plénière

- Appel aux morts et minute de silence,
- Lecture de l'avis au ministre par le secrétaire de session,
- Discours du ministre,
- Questions des membres du CSFM et réponses du ministre,
- Buffet avec les hautes autorités du ministère de la défense.



Les points à retenir du discours du ministre de la Défense

> Cette 94ème session était la dixième présidée par Jean-Yves Le Drian

<u>Cette session fut pour le ministre l'occasion de</u> :

- rappeler les temps forts depuis son arrivée, en particulier ceux vécus lors de la 90^{ème} session de décembre 2013 avec la visite du Président de la République, chef des armées, qui avait annoncé à cette occasion la réforme de la concertation,
- dresser le constat des avancées survenues dans le domaine de la concertation depuis sa première session en juillet 2012, dont l'extension du domaine de compétence du CSFM ou l'introduction dans la loi d'une définition de la condition militaire.



Les points à retenir du discours du ministre de la Défense

Après avoir entendu le Conseil, le ministre a fait part de ses souhaits pendant cette période de transition :

- La durée du mandat à deux ans extensible à quatre sur la base du volontariat
- Le recours préférentiel aux présidents ou vice-président de catégorie actuels ou passés
- Ces orientations feront l'objet d'une évaluation et d'un retour d'expérience, et d'éventuels ajustements au terme de la période transitoire

Par ailleurs le ministre a précisé que :

- ➤ 2016 sera l'année de la mise en œuvre de la première annuité de la LPM actualisée.
 Les effectifs du ministère augmenteront de 2300 postes
- Le président de la République a décidé de **sauvegarder** les **10 000 postes** initialement prévues d'être supprimés sur 2017-2019 au profit des unités opérationnelles et des missions nouvelles telles que le **renseignement et la cyber défense**
- > Une traduction législative officialisera prochainement cette décision



Les points à retenir du discours du ministre de la Défense

Le ministre a tenu à clore ses propos en :

- rendant un hommage appuyé aux militaires engagés en opérations comme sur le territoire national, en particulier dans Sentinelle.
- > rappelant la montée en puissance progressive de la force opérationnelle terrestre.
- > saluant l'engagement des soldats et les a encouragés à tenir.





Question au Ministre de la Défense

« Au vu de l'urgence et en raison des événements récemment survenus sur le territoire de la nation, est-il prévu de pallier rapidement les carences de législation permettant de protéger le personnel militaire en mission de sécurisation de la population ? »

Réponse du Ministre de la Défense

Sur le cadre juridique applicable aux personnels engagés dans l'opération Sentinelle, <u>le ministre a précisé</u>:

- qu'il avait demandé au SGA de mettre en place un groupe de travail qui entendra le groupe de liaison sur ce sujet dans les semaines qui viennent,
- que serait remis un rapport au Parlement sur ce thème serait remis avant la fin janvier 2016.





Question au Ministre de la Défense

« Comment envisagez-vous les nouvelles fonctions des futurs membres élus du CSFM ? Ces militaires seront-ils exclusivement destinés à l'étude de textes en commission ou auront-ils à l'instar des conseillers de concertation de la gendarmerie du temps alloué pour rester au contact de la communauté militaire et de ce fait être des acteurs de la concertation a pas entière ? »

Réponse du Ministre de la Défense

Le ministre réaffirme :

- toute l'importance qu'il accorde au maintien du lien entre les nouveaux concertants et les formations dont ils sont issus.
- ➤ Il souligne la souplesse et la prudence qu'il importe de mettre en œuvre pour réussir cette rénovation.





Question au Ministre de la Défense

« Le but premier de Source Solde était de pallier les erreurs de calcul de Louvois. Aujourd'hui, Louvois fonctionne donc un peu, au prix d'un nombre important de personnels décompteurs manuels. Un des intérêts de Source Solde est donc désormais de limiter ce nombre d'emplois temps plein supplémentaires. Dans un contexte d'extrême rigueur budgétaire, est-il possible de savoir dans quelle mesure ce programme va nous permettre à termes d'économiser des postes? »

Réponse du Ministre de la Défense

Le ministre a rappelé une nouvelle fois qu'après ce désastre :

- ➤ la mise en place du nouveau logiciel de calcul Source Solde avait pour seule ambition de rétablir la régularité des paiements pour l'ensemble des personnels militaires.
- La réussite du projet mobilisera les effectifs nécessaires.





Question au Ministre de la Défense

« Les derniers événements inscrivent dans la durée une forte sollicitation des personnels des différentes armées. Certains d'entre eux souhaiteraient faire appel à votre bienveillance pour réétudier un projet de « compte épargne permissions » auquel ceux-ci restent fortement attachés. Est-ce envisageable ? »

Réponse du Ministre de la Défense

Le ministre rappelle avec force que :

➤ Le Conseil avait rejeté en 2014 le projet qui lui avait été présenté, mais qu'il accepterait de remettre ce sujet à l'ordre du jour si le Conseil le demandait.





Question au Ministre de la Défense

« Pensez vous que le Livre blanc en vigueur soit toujours en phase avec le contexte sécuritaire actuel ? Ne pensez-vous pas qu'une nouvelle loi de programmation militaire doit être promulguée sans attendre 2019 afin en particulier d'accélérer le renouvellement et l'arrivée de certains équipements pour mettre en cohérence les moyens et les missions de nos armées ? »

Réponse du Ministre de la Défense

- Les fondamentaux du Livre Blanc, et de la loi de programmation militaire ne sont pas remis en cause.
- ➤ Toutefois une deuxième actualisation de ce dernier texte est prévue pour la période fin 2017.





Question au Ministre de la Défense

« Le président de la République a annoncé récemment la création d'une garde nationale. Le ministère de la Défense a t-il la responsabilité de la mise en œuvre de cette mesure, et si oui, pouvons-nous avoir une information sur ces grandes lignes ? »

Réponse du Ministre de la Défense

- Ce projet n'en était qu'au stade des études préliminaires, et revient à développer la réserve opérationnelle comme le fait la gendarmerie avec succès.
- Les crédits alloués aux réserves seront augmentés de 35% en 2016.



94ème























Travaux des membres par groupe dans les salles du secrétariat général du CSFM





















Travaux des membres par groupe dans les salles du secrétariat général du CSFM



Séance plénière



Lecture de l'avis du CSFM par la secrétaire de session suivi du discours du Ministre de la défense Jeudi 17 décembre 2015



V Photos de la 94^{ème} session du CSFM Séance plénière













Buffet avec les membres du CSFM et les autorités civiles et militaires au Pavillon Joffre



La 94^{ème} session du CSFM



Mercredi 16 Décembre 2015



La 94^{ème} session du CSFM



Les membres du CSFM avec Jean-Yves Le Drian, Ministre de la défense devant l'amphi Foch de l'Ecole Militaire à l'occasion de la 10ème session du CSFM sous sa présidence

Jeudi 17 décembre 2015





Signature du communiqué par le caporal-chef de 1ère classe David DE SOUSA, secrétaire de session et monsieur Jean-Yves Le Drian, Ministre de la défense Mardi 22 décembre 2015